

APERP

Association pour la Promotion de l'Epargne Retraite Populaire

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège : 30 avenue Pierre Mendès – France, 75013 Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2016**

- I -

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin, à onze heures trente, les adhérents de l'Association pour la Promotion de l'Epargne et de la Retraite Populaire (APERP), se sont réunis en Assemblée générale mixte, à l'Hôtel de Boisgelin situé 5 rue Masseran – 75007 Paris sur convocation individuelle avec possibilité de donner pouvoir de représentation et de vote au Président ou à une personne de leur choix conformément aux statuts de l'association.

Le 27 mai 2016, le Conseil d'administration a adressé 115 459 convocations à ses participants. 10 838 retours ont été comptabilisés. 47 adhérents ont confirmé leur présence, 10 556 participants ont donné pouvoir au Président, 7 participants ont donné pouvoir à une personne de leur choix et 228 coupons-réponse étaient non-exploitable. A la date de l'Assemblée, 12 participants étaient présents.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les adhérents à l'association présents en entrant en séance. Celle-ci permet de constater que l'Assemblée est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel Chausset, Président du Conseil d'administration. Par ailleurs, Madame Christine Péchard-Thévenin, Monsieur Marcel Pizzini et Monsieur Philippe Tessier, tous membres du Conseil d'administration, étaient également présents.

- II -

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- les feuilles de présence de l'Assemblée ;
- le bilan et les comptes de résultat de l'APERP au 31 décembre 2015 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes ;
- le budget prévisionnel pour l'exercice 2017 ;
- le projet de règlement intérieur ;
- le projet de statuts ;
- le projet de code de déontologie ;
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.



- III -

Monsieur le Président rappelle que les statuts prévoient que l'Assemblée générale ne peut valablement statuer que si au moins 1 000 adhérents sont présents ou représentés.

Le quorum étant réuni à la première convocation, Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer ainsi que prendre les décisions à la majorité requise.

- IV -

Monsieur le Président rappelle les missions incombant au Conseil d'administration et présente l'ensemble des membres composant le Conseil d'administration de l'APERP. Il précise que, à ce titre, les membres du Conseil d'administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 750€ par séance (1500€ pour le Président) et que 4 séances ont eu lieu au cours de l'année 2015.

Il laisse la parole à Monsieur Laurent Tordjman (Natixis Asset Management) qui présente la gestion financière pour l'année 2015 et à Monsieur Christian Pruvost (membre de l'association et Directeur de l'animation commerciale chez BPCE Vie) qui commente d'activité commerciale du contrat Solution PERP au 31 décembre 2015.

Monsieur le Président présente également l'actualité de l'association.

Il précise que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1. Examen et approbation du bilan et des comptes de l'APERP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015
2. Approbation du budget de fonctionnement de l'association pour l'année 2017
3. Nominations et renouvellements d'administrateurs
4. Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant
5. Délégation au Conseil d'administration pour la signature d'avenant au contrat groupe
6. Quitus à donner aux administrateurs du Conseil d'administration
7. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales

Assemblée générale extraordinaire :

1. Modifications des statuts de l'association
2. Modifications du règlement intérieur

Avant chaque résolution impactée, Monsieur le Président invite les intervenants de BPCE Vie concernés ainsi que les Commissaires aux comptes à venir présenter les éléments permettant le vote de la résolution par les adhérents. Il met successivement au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Assemblée générale ordinaire :

1^{ère} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général des Commissaires aux Comptes rendu le 22 juin 2016 et sur proposition du Conseil d'administration, approuve les comptes de l'APERP au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, approuve le budget de fonctionnement de l'APERP pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire élit pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en tant qu'administrateur Monsieur Hédi Allouche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire élit pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en tant qu'administrateur Monsieur Eric Collomb.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Cheynet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Pizzini.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in dark ink, located at the bottom right of the page. It appears to be a cursive signature, possibly of a member of the assembly or a representative.

7^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur de Madame Christine Péchard-Thévenin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Tessier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de la société MAZARS, domiciliée Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle pour une durée de 6 années venant à l'expiration de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, le mandat de Monsieur Monsieur Michel BARBET-MASSIN, domicilié Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition du Conseil d'administration, donne à son Président le pouvoir de signer, pendant dix-huit (18) mois à compter de l'approbation de la résolution par l'Assemblée générale, un ou plusieurs avenants aux contrats groupe dont l'APERP est souscriptrice dans les matières suivantes :

- adaptation des contrats directement liée à des contraintes règlementaires ;
- augmentation de garanties facultatives ou non-payantes et ajouts d'options.

Et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou description des garanties dont bénéficient les adhérents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13^{ème} résolution :

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire :

1^{ère} résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire autorise la modification des statuts de l'association telle que présentée aux adhérents lors de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{nde} résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire autorise la modification du règlement intérieur de l'association telle que présentée aux adhérents lors de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A la fin de la séance, le Président ouvre le débat afin que les adhérents puissent interroger les membres sur l'association.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire du Conseil d'administration.

Michel Chausset

Président du Conseil d'administration

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

Marcel Pizzini

Secrétaire du Conseil d'administration

A stylized signature in blue ink, featuring a vertical line with several loops and a long diagonal stroke extending from the bottom left.